

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_118 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC COULEUR CANTAL

Rapporteur : Madame Nathalie GARDES

Afin de renforcer son action en matière d'information et de communication auprès de l'ensemble des habitants de son territoire, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a concrétisé, depuis 2019, d'abord à titre expérimental puis de manière pérenne, une collaboration avec l'opérateur de communication de la Fédération des Associations Laïques « Couleur Cantal ».

Aujourd'hui, il est proposé de reconduire ce partenariat pour une durée de deux années. D'une manière générale, il s'agit de pouvoir agrémenter et renforcer la couverture audiovisuelle des principales manifestations se déroulant sur le territoire de la CABA et qu'elle soutient, d'assurer la promotion d'actions et/ou de projets spécifiques en lien avec les communes et de mettre en valeur le dynamisme de son espace communautaire. Pour ce faire, un ensemble de programmes et de ressources est inscrit annuellement dans un plan de travail commun associant cette structure au Service Communication de la CABA, qui dispose ainsi de divers supports (teasers, reportages, prises de vues, interviews, captations en direct...) qu'il ne peut produire par lui-même.

Cette coopération se concrétise par des échanges réguliers et coordonnés avec le partenaire et donne lieu annuellement à l'élaboration partagée de divers supports de communication

finalisés, soit 48 demi-journées de travail. Ceux-ci s'intègrent ainsi dans le plan de communication global lié à l'agenda des divers projets ou événementiels se déroulant sur le territoire communautaire.

A travers la convention de partenariat qui formalise cette coopération et les moyens qu'elle mobilise, la CABA apporte un soutien financier annuel à « Couleur Cantal » à hauteur de 15 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :
N'ayant pas pris part au vote :
Monsieur COUDERC

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'opérateur de communication de la Fédération des Associations Laïques du Cantal « Couleur Cantal », pour la période courant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2026, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.